



COMITE D'ACCOMPAGNEMENT

de l'étude d'incidences environnementales relative au projet de :

« réaménagement et extension du parking de transit « Stalle » et de réaménagement des voiries environnantes ».

situé sur le territoire de la commune d'Uccle

Compte rendu de la deuxième réunion du **07 juin 2016**.

Présents :

BDU - Direction de l'Urbanisme :	P. SERVAIS (Président)
Bruxelles-environnement	C. SERVAIS
Commune d'Uccle	A. BRUSCHI G. CALABRESE
STIB	A. DESMADRYL
De Lijn Bruxelles-Mobilité (demandeur) Bureau d'étude Aménagement Sc	P. LOMBAERTS A. PAULUS B. CLERBAUX Q. PAUWELS C. TURLICA
Espaces-Mobilité - AME	X. TAKOEN D. HOTTON

Excusés :

Commune de Drogenbos	S. HEREMANS M. NERINCX
citydev	I. PENNEMAN



1. APPROBATION DU PV PRÉCÉDENT

Le PV précédent est approuvé sans remarque.

2. PRECISION SUR LE CAHIER DES CHARGES

Le chargé d'étude indique ne pas avoir reçu copie du cahier des charges. Une version définitive lui est communiquée. Les principales différences par rapport à la version mise à l'enquête publique sont commentées.

Le chargé d'étude demande plus de précision sur les alternatives de localisation demandées dans le cahier des charges. BDU/DU indique que ces alternatives sont indispensables dans le cadre de ce projet, eu égard à la nature publique du dossier et à la jurisprudence récente du Conseil d'état.

BDU/DU précise que l'alternative doit être étudiée de manière crédible mais avec un niveau de détail moindre que le projet introduit, il ne s'agit pas de faire l'étude d'un « contre-projet ». Cela se ferait éventuellement par la suite si une de ces alternatives se révélait meilleure que le projet introduit. Il y a lieu de sélectionner des sites qui pourraient correspondre aux critères stratégiques utilisés pour le site de Stalle (proximité d'une ligne STIB importante, proximité d'une entrée de ville, etc.).

Le CA indique que, suite à l'enquête publique, des mesures de bruit seront nécessaires. Le chargé d'étude précise que son sous-traitant pour les incidences sonores et vibratoires utilise un logiciel spécifique pour les parkings à étages.

Le chargé d'étude demande de clarifier les documents et informations qui pourront être fournis par les membres du CA :

- B-M indique qu'il fournira un modèle 3D du projet ainsi que des informations sur le chantier. A l'heure actuelle, il n'y a pas vraiment de détails sur cet aspect. B-M enverra le calendrier prévisionnel à l'ensemble des membres du CA ;
- La STIB fournira le projet de plan directeur bus. Il fournira aussi le plan réseau ferré à approuver (non officiel) qui traite notamment de la « métroisation » Bordet-Albert impliquant une restructuration du réseau ;
- De Lijn ne pense pas disposer de documents pertinents à ce stade ;
- Uccle signale que les projets sur Némoto et sur le bâtiment Peugeot sont à prendre en compte dans la situation à termes. La commune enverra aussi le projet RCU sur la gestion des eaux qui est en cours d'approbation .

B-E demande si les possibilités d'utilisation du parking pour de l'évènementiel sont étudiées à ce stade, notamment pour Forest National ?

Suite à une question du chargé d'étude, le Président rappelle que des réunions bilatérales entre le chargé d'étude et certains membres du CA sur des sujets très techniques sont autorisées sans problème, tant qu'un rapportage de ces discussions est fait lors du CA suivant.



3. PLANNING POUR LA SUITE DE L'ETUDE

Le chargé d'étude propose un planning basé sur 5 CA, comprenant ce premier CA du 07 juin.

Un délai de 2 mois est nécessaire pour le CA 2 qui traiterait de la situation existante de droit et de fait, la situation de référence à termes, la description de la phase chantier, les validations concrètes de certaines méthodologies et le rapport de comptage et d'analyse de trafic.

Six semaines après, une deuxième réunion pourra être programmée.

Le Président enverra dans la semaine une proposition au mois d'août, si les disponibilités dues aux vacances ne l'en empêchent pas. Sinon la réunion sera placée tout début septembre. Il fournira aussi un répertoire de contacts pour les membres du CA.

4. QUESTION DE METHODOLOGIE

Le chargé d'étude mobilité présente sa proposition de méthodologie en termes de comptages.

L'évaluation des incidences va s'appuyer sur deux axes majeurs : la comparaison avec d'autres parkings, pertinence, et possibilité de mutualisation avec d'autres fonctions que P+R.

Concernant l'alternative de localisation, il faudrait étudier des localisations dans un rayon de 400-500 mètres. Il faut vérifier si la prolongation du tram 4 est une hypothèse acceptable et envisageable dans le cadre de cette alternative. Le chargé d'étude peut s'appuyer sur les renseignements fournis par la STIB.

Concernant la méthodologie proposée pour la mobilité, le chargé d'étude présente un plan de comptage avec des comptages ponctuels et une série de comptages continus du 08 au 15 juin.

Le CA fait remarquer que la période n'est pas idéale, on commence déjà à avoir des perturbations liées aux congés scolaires. Le chargé d'étude considère qu'on est à la limite mais qu'on aura quand même des données fiables si on réalise ces observations avant le 15 juin. C'est par contre la dernière possibilité, après cela, on repousserait l'étude de plus de 2 mois, ce qui n'est pas souhaitable.

La STIB et B-E considère qu'il est particulièrement important d'avoir l'impact des entrées/sorties sur le tram 82 qui n'est pas en site propre actuellement ; il faut que la stratégie garantisse qu'on puisse évaluer cette incidence.

BDU/DU demande s'il sera possible de vérifier la représentativité des comptages sur base d'autres comptages de la zone ou de comptages précédents.

Moyennant ces remarques, la stratégie de comptage proposée est approuvée par le CA.

5. CONCLUSION

Le président transmettra dans la semaine une proposition de date pour le CA suivant.